

fût dans ce cas de 1 000 livres; dans des litiges dites *causae liberales* - *sacramentum* était invariablement 50 livres¹⁹. Bien entendu, pour transporter pareilles quantités des lingots de bronze - comme atteste à plusieurs reprises Tite-Live - il fallait des chariots.

L'arrangement du *ius civile Flavianum* semble témoigner de la durée relative du système de valeur de la moitié du V s. jusqu'à la fin du IV s. av.J.-C.; il comprenait le texte intégrale de la loi des douze tables sous une forme qui ne prenait en considération les amendements essentiels des prescriptions précédentes²⁰. Cependant d'autre part il faut signaler que Tite-Live en parlant du V s. av.J.-C. rapporte des amendes de 2 000, 10 000 et 15 000 asses au lieu que plus tard en décrivant des événements du IV s. av.J.-C. il donne de même que Denys d'Halicarnasse des chiffres beaucoup plus grandes entre 500 000 et 1 000 000 asses, ce qui force à supposer l'existence dans l'économie romaine des remarquables transformations, qui ne sont pas accomplies sans perturbations²¹. La preuve évidente est fournie supplémentairement par la promulgation de la loi concernant les dettes faisant partie de *leges Liciniae Sextiae*, qui bien sûr reflètent la crise économique "prémonétaire" au début du IV s. av.J.-C.²². Hélas un manque de données suffisamment détaillées, conformes aux sources écrites et numismatiques de cette époque, dans une grande mesure limite nos possibilités pour définir, ne fût-ce qu'approximativement, le niveau principal de valeur du cuivre par rapport aux marchandises.

La littérature antique est abondante d'exemples, présentant que dans le temps archaïque les Romains menaient un train de vie très modeste où les métaux précieux ne jouissaient pas un rôle dominant. Une caractéristique expressive de M. Curius Dentatus, étant un idéal de l'ancienne simplicité, devient proverbiale dans l'historiographie romaine²³. Une éloquence semblable possède aussi l'interdiction concernant les dépositions d'or et de bijoux dans les tombeaux, comprise dans la loi des douze tables, tout comme pour les femmes de porter des